



**ÉLECTRICITE DE STRASBOURG**  
Société Anonyme au capital de 71 693 860€  
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG Cedex 9  
558 501 912 RCS STRASBOURG  
[www.es-groupe.fr](http://www.es-groupe.fr)

## RAPPORT FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017

### I Comptes Consolidés Condensés

Le Conseil d'administration réuni ce jour 28 juillet 2017 a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg.

Les éléments clefs des comptes consolidés du Groupe ÉS s'établissent au 30/06/2017 comme suit, en normes IFRS :

En M€	30 juin 2016	<b>30 juin 2017</b>	Variation Juin 2017/2016
Chiffre d'affaires	439,8	<b>428,0</b>	-2,7%
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	46,0	<b>53,6</b>	+16,6%
Résultat opérationnel	45,2	<b>50,5</b>	+11,8%
Résultat net part du Groupe	28,2	<b>31,1</b>	+10,2%
Résultat net courant <sup>(2)</sup>	28,7	<b>33,1</b>	+15,2%

(1) Présenté conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de Comptabilité (CNC)

(2) Correspond au résultat net part du groupe, retraité des éléments non récurrents du résultat opérationnel nets d'impôts

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 428,0 M€. La baisse de 2,7% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016 résulte de la fin des ventes d'électricité aux gestionnaires de réseaux pour couvrir leurs pertes réseaux (-37 M€), partiellement compensée par une augmentation du chiffre d'affaires en gaz (+10 M€). Le solde (+15 M€) provient principalement de la comptabilisation d'opérations liées à la régulation des marchés. Le climat, comparable à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2016, a quant à lui peu fait varier le chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel de 50,5 M€ est en hausse de 11,8% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016, grâce en particulier à une bonne maîtrise des charges opérationnelles et d'autres produits non récurrents.

Le résultat net part du groupe ressort à 31,1 M€, en hausse de 10,2% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## II Rapport semestriel d'activité

### II – 1 Évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes

**Distribution d'électricité** : pour satisfaire à l'évolution du Code de l'énergie, Électricité de Strasbourg a transféré le 1er mai 2017, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017, son activité de gestion du réseau de distribution d'électricité à une filiale créée à cet effet, Strasbourg Électricité Réseaux.

Cette opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe, Strasbourg Électricité Réseaux étant consolidée à 100% par intégration globale.

Le gestionnaire du réseau d'électricité a maintenu au 1er semestre sa bonne performance opérationnelle et son haut niveau de qualité d'alimentation.

**Fourniture d'électricité et de gaz naturel** : dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les parts de marché d'ÉS Énergies Strasbourg sont restées relativement stables. ÉS Énergies Strasbourg a par ailleurs poursuivi le développement des services payants associés à la commercialisation.

**Services énergétiques** : l'activité a été pénalisée par des conditions climatiques défavorables au 1<sup>er</sup> semestre.

**Production d'énergies renouvelables** : la centrale biomasse mise en service en décembre 2016 n'a pas encore atteint son régime nominal. Les opérations en cours devraient permettre d'atteindre ce régime nominal au 2<sup>ème</sup> semestre.

L'exploitation des deux centrales géothermiques mises en service en 2016 (production de chaleur à Rittershoffen et d'électricité à Soultz-sous-Forêts) est conforme aux prévisions.

### II – 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Le décret n°2017-308 pris en application de l'article 65 de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne modifie les dispositions relatives au statut d'électro-intensif et précise les modalités d'attribution de la réduction de la facture de transport d'électricité des sites industriels gros consommateurs d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il prévoit également que le montant de la compensation versée aux gestionnaires de réseau qui couvre les charges nettes de l'application de ce dispositif est établi par la Commission de régulation de l'énergie.

Au 30 juin 2017, le Groupe ÉS a comptabilisé en compte de résultat une compensation à recevoir au titre des achats de péage de +0,5 M€ au titre des six premiers mois de l'année 2017 et -0,4 M€ au titre de l'actualisation de l'estimation faite fin 2016. Conformément au décret, le Groupe a demandé à la DGEC le 18 mai 2017 la compensation de deux sites industriels raccordés au réseau. Le courrier reçu en réponse le 7 juillet 2017 nécessite d'échanger dans les mois à venir avec la CRE. En effet, les premiers éléments de réponse pourraient induire un risque sur la recouvrabilité de l'avoir total constaté dans les comptes, soit 1,6 M€ HT.

Les Pouvoirs publics ont continué leurs travaux sur le projet de décret modifiant les modalités de la péréquation des charges de distribution d'électricité entre les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité. Les modalités de ce décret pourraient conduire à une augmentation de la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux au fonds de péréquation.

### **II – 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'Électricité de Strasbourg au cours du semestre**

ÉS, selon les termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif spécifique dit tarif de cession qui s'applique à toutes les Entreprises Locales de Distribution. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 74,5 M€ au cours du premier semestre 2017.

### **III Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel**

M. Marc Kugler, Directeur Général et Mme Birgit Fratzke-Weiss, Directrice Générale Déléguée, certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Électricité de Strasbourg et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.